

Paris, le 17 septembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE
de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF

Absentéisme scolaire : le Président de l'ADF ne cautionne pas ce dispositif

Le Parlement a adopté hier soir la proposition de loi portée par la majorité nationale prévoyant la suspension des allocations familiales pour absentéisme scolaire. Ce dispositif prévoit que dès le seuil de quatre demi-journées d'absence par mois atteint, le mécanisme de suspension des allocations peut être enclenché par le chef d'établissement.

Comme l'ADF l'avait déjà indiqué au début de l'examen du texte par le parlement (cf. le communiqué de presse de l'ADF du 9 avril 2010), la suspension des allocations familiales n'est pas la solution. Le dispositif existe déjà. Une nouvelle loi ne changera rien car les mesures de protection de l'enfance (jusqu'à 18 ans) et les politiques d'accompagnement des familles en difficulté par les conseils généraux sont plus opérantes.

Il est regrettable que le député Eric CIOTTI, par ailleurs président du Conseil général des Alpes-Maritimes, à l'origine de ce texte, n'ai jamais daigné prendre l'attache de l'Assemblée des départements de France, comme de ses collègues présidents de Conseils généraux, avant de se lancer dans sa croisade.

Pour Claudy LEBRETON, président de l'ADF, brandir la sanction à l'égard de famille déjà en difficulté, ne répond en rien à l'enjeu social de la déscolarisation de certains élèves. Doit-on prendre le risque d'aggraver encore la situation financière de ces familles dont beaucoup d'entre elles sont soit mono-parentales, soit sans travail ?

Retrouvez sur www.departement.org ce communiqué de presse.

Contact presse : **Nadia SALEM**
Tél. 01.45.49.60.43 – P. 06.76.73.64.01
nadia.salem@departement.org